bien utiliser les médicaments

.... patients ..

- n'hésitez pas à interroger les professionnels de santé qui vous entourent
- connaître le médicament, parler de ses effets et partager les informations avec les professionnels de santé participent à votre bonne prise en charge
- pour en savoir plus
 pour déclarer un effet indésirable formulaire et modalités
 d'envoi disponibles sur le site : www.ansm.sante.fr
 pour les questions relatives au médicament,
 consultez les sites : www.sante.gouv.fr, www.ansm.fr,
 www.has-sante.fr, www.inpes.sante.fr



ma participation est essentielle pour des soins plus sûrs www.sante.gouv.fr/ssp



questionnez

- pourquoi m'avez-vous prescrit ce médicament ?
- à quel moment dois-je prendre ce médicament ?
- puis-je continuer mon traitement habituel pendant que je prends ce médicament?
- je ne sais pas quel est le nom de mon médicament, il y en a plusieurs sur la boîte? Sachez qu'un médicament est souvent désigné par un nom commercial et un nom scientifique, appelé dénomination commune internationale (DCI). Souvent le nom du générique correspond à la DCI

écoutez

il est important de bien écouter ce que vous dit le professionnel de santé

- soyez attentif aux conseils qu'il vous donne sur le bon usage du médicament : comment l'utiliser, le conserver, quels sont ses effets...
- notez par écrit si besoin les questions que vous vous posez
- faites vous éventuellement accompagner par un proche qui pourra vous aider à bien comprendre ce que le professionnel de santé vous a dit et à mieux vous en souvenir

parlez de vos médicaments

- indiquez tous les médicaments que vous utilisez (pensez par exemple à la pilule contraceptive ou au somnifère), y compris ceux que vous prenez sans ordonnance et ceux que vous avez arrêtés
- précisez si vous avez des allergies
- signalez votre état de santé et vos antécédents médicaux
- discutez de vos symptômes avec les professionnels de santé et exprimez vos préoccupations
- indiquez aux professionnels de santé qui vous entourent les effets indésirables que vous avez ressentis exemples : « j'ai une allergie avec cette crème », « je ne me sens pas bien depuis que j'ai pris ce médicament » à noter! Les patients et association de patients peuvent déclarer
 - à noter ! Les patients et association de patients peuvent déclarer directement un effet indésirable lié à un médicament, sans passer par un professionnel de santé plus de renseignements sur le site www.ansm.sante.fr
- assurez-vous que tous les médecins qui vous prennent en charge ont connaissance de votre traitement
- n'hésitez pas à solliciter votre médecin, pharmacien ou infirmière pour mieux comprendre votre traitement

facilitez le partage d'information

- en apportant vos ordonnances à jour et vos résultats de laboratoire
- en vous munissant de la liste de TOUS les médicaments que vous prenez quotidiennement et/ou régulièrement lors de vos visites chez le médecin ou en cas d'hospitalisation

le dossier médical personnel (DMP) et le dossier pharmaceutique (DP) sont des outils facilitant le partage. Ils peuvent vous être proposés par votre médecin ou votre pharmacien

le respect de toutes les recommandations est l'une des occupant de la réussite et de la sécurité de mon traitement.